

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02418

Numéro SIREN : 890 840 721

Nom ou dénomination : A2D WINE

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2022 sous le numéro de dépôt 11100

A2D WINE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 3 Boulevard Clémenceau
67000 STRASBOURG
890 840 721 RCS STRASBOURG

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 1ER JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 1er juin,
A 10 heures 30,

Monsieur Dan MORAIS, demeurant 34 rue Geiler 67000 STRASBOURG

agissant en qualité de Président de la société A2D WINE sus-désignée,
A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification
corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 3 Boulevard
Clémenceau 67000 STRASBOURG au 26 allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG et ce à
compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 26 allée de la Robertsau 67000 STRASBOURG ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Dan MORAIS
Président

DocuSigned by:

EBCE4D892A814FB...

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

La dénomination sociale est : "**A2D WINE**".

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination sera précédée ou suivie immédiatement des mots écrits lisiblement "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SAS" et de l'énonciation du montant du capital social.

En outre, la Société doit indiquer en tête de ses factures, notes de commandes, tarifs et documents publicitaires, ainsi que sur toutes correspondances et récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom, le siège du tribunal au greffe duquel elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés, et le numéro d'immatriculation qu'elle a reçu.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : **26 allée de la Robertsau - 67000 STRASBOURG**.

Il peut être transféré en tout endroit par simple décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

ARTICLE 5 - DURÉE

La durée de la Société est fixée à **quatre-vingt-dix-neuf (99) années** à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Les soussignés apportent à la Société :

Apports en numéraire

Une somme en numéraire de **MILLE CINQ CENTS (1 500) EUROS**, correspondant à **MILLE CINQ CENTS (1 500)** actions, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi ce jour par la banque CRÉDIT MUTUEL - Agence Saint Jean - 2 rue du Maire Kuss BP 79 - 67067 STRASBOURG, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 1 500,00 euros, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.